

Académie de POITIERS  
Collège Jean Hay  
25 avenue de Beaulieu  
BP 30035  
17320 MARENNES

## PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'Administration N° 2

Date : lundi 27 Novembre 2023

Année scolaire : 2023 - 2024

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 17 novembre 2023

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - Principale

Secrétaire de séance : M Nathalie MALLIER – Adjointe Gestionnaire

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

### Ordre du jour

- 1- Adoption du Procès Verbal du CA du 09/11/2023
- 2- Prélèvement du FDR
- 3- Vote d'un don
- 4- Répartition des tarifs relatifs à la demi-pension par trimestre
- 5- Clé de répartition ALO/SRH Budget 2024
- 6- Budgets Prévisionnels voyages 2024
- 7- Budget 2024
- 8- Délégation donnée au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

### **Annexes :**

1. Restauration scolaire dans les collèges Tarifs pour l'année 2024 ;
2. Clefde répartition CA- Budget 2024 ;
3. Voyage Pédagogique –Budget Prévisionnel ;
4. Budget 2024 ;
5. Rapport de Présentation du Budget 2024;

Le quorum étant atteint (21 personnes présentes) la séance démarre à 17h35. Mme MALLIER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Madame LALLEMENT souhaite la bienvenue à Madame PAUWELS désignée personnalité qualifiée pour une durée de 9 mois à compter du 14 novembre 2023. Madame LALLEMENT rappelle que l'ordre du jour a été adressé aux membres du CA le 17 novembre dernier. Elle précise que le vote de la répartition des trimestres relatifs aux tarifs de demi-pension 2024 sera ajouté à l'ordre du jour.

Madame LALLEMENT spécifie que deux erreurs ont été identifiées dans le compte-rendu du CA du 09/11/2023 :

- Le montant de l'admission en non-valeur évoquée au point 14 est de 176,05 € et non de 167,05 € comme indiqué

- A ce même point la réponse apportée à la question de Madame BALLOTEAU par Madame MALLIER est imprécise. Madame MALLIER avait plutôt stipulé que les procédures de recouvrement des créances étaient sensiblement les mêmes au niveau de l'école élémentaire et du collège. La différence portait sur le ministère de rattachement de l'agent comptable. Pour le collège, l'agent comptable est un personnel de l'Education Nationale. Pour la Mairie (école élémentaire), les titres de recettes sont émis par le comptable du Trésor Public. En conséquence, si les ministères de rattachement des agents comptables diffèrent, les procédures comptables semblent identiques. Le recours à l'huissier étant la dernière étape de recouvrement. Avant cela, le collège et l'agence comptable multiplient les relances téléphoniques et courriers auprès des créanciers.

Ces points rectifiés, Madame LALLEMENT demande aux membres du CA d'adopter le PV du CA du 09 novembre.

1. **Le PV du CA du 09/11/2023** est approuvé à l'unanimité (POUR : 21 votants).

## 2. **Prélèvement sur Fond de Roulement :**

Madame MALLIER propose au vote un prélèvement sur fond de roulement de 6000 € réparti pour 5000 € au ALO et pour 1000 € au SRH. Ceci permettra d'assurer le paiement des dernières factures de viabilisation et de réparation. Madame MALLIER stipule que l'agent comptable a donné son accord pour cela et qu'il reste 50 jours de Fond de Roulement.

Le PFR est adopté à l'unanimité (POUR : 21 votants)

## 3. **Vote d'un don**

Madame MALLIER évoque un don de GMF Assurance obtenu lors du concours « Chercheurs en Acte ». Elle propose de répartir cette somme de 2500 € comme suit :

- 209,47 € pour l'achat d'ouvrages sur les compétences psycho-sociales

- le solde, soit 2290,53 € sur divers projets pédagogiques

Cette répartition est adoptée à l'unanimité (POUR 21 votants)

#### **4. Répartition des trimestres relatifs à la demi-pension (annexe 1)**

Madame MALLIER présente les tarifs de demi-pension 2024 votés par le département de la Charente-Maritime et propose de répartir les 140 jours de fonctionnements comme suit :

- 40 jours au trimestre 1 (de janvier à mars 2024)
- 44 jours au trimestre 2 (d'avril à juillet 2024)
- 56 jours au trimestre 3 (de septembre à décembre 2024).

Cette répartition est adoptée (POUR : 19 – ABSTENTION : 2)

#### **5. Clé de répartition viabilisation ALO/SRH (annexe 2).**

Le département invite les établissements à affecter entre 25 % et 35% les dépenses énergétiques de l'établissement au service de restauration et d'hébergement. Madame MALLIER propose la répartition de ces charges et précise qu'il n'existe pas de compteurs différenciés permettant de mesurer plus précisément les dépenses énergétiques relevant du ALO et du SRH.

Cette clé de répartition est adoptée à l'unanimité (POUR : 21 votants)

#### **6. Budgets prévisionnels voyages 2024 (annexe 3)**

Madame LALLEMENT présente le budget prévisionnel du séjour à BRUXELLES. Elle en présente le programme et le coût. Celui-ci s'élève à 430 €/ participant sur la base de 45 élèves et 4 accompagnateurs. Madame BETFORT demande les dates de ce voyage. Celui-ci se tiendra du 11 au 15 mars 2024. Madame PERON précise qu'il faut que tous les élèves aient un carte d'identité en cours de validité. Madame BETFORT demande si des actions vont être menées pour baisser le coût du voyage. M. JAMOIS précise qu'une demande de financement participatif va être rédigée sur la plateforme « la Trousse à projets ». Il est également précisé que tous les dons peuvent être acceptés. Des aides de financement peuvent également être demandées par les familles via le fonds social, les aides départementales et les comités d'entreprises. Madame AULIER spécifie que certaines familles ne vont pas oser demander des aides sociales. Ceci est confirmé par Madame MARCHESSEAU qui l'a remarqué sur le voyage pédagogique à LA MONGIE. Les élèves n'osent pas demander ces aides devant leurs camarades. Madame MALLIER précise que ce n'est pas aux enfants de faire la demande mais bien à leurs parents qui peuvent la contacter pour cela. Le dossier de demande d'aide doit ensuite lui être remis sous pli confidentiel. Cela évite aux enfants d'être mis dans l'embarras devant leur camarades. Le vote pour le budget prévisionnel de BRUXELLES est demandé. Ce dernier est adopté (POUR : 14 – ABSTENTION : 7)

Madame LALLEMENT présente le budget prévisionnel du séjour à MADRID. Elle en présente les dates, le programme et le coût : 430 €/ participant sur la base de 45 élèves et 4 accompagnateurs. L'hébergement se fera en familles. Madame PERON demande si les familles sont rémunérées pour cela. Madame LALLEMENT répond par l'affirmative. Madame BETFORT demande quelles classes sont concernées. Madame LALLEMENT répond qu'il s'agit des 3 B et 3D. Elle précise qu'au départ, Madame PANNETIER, enseignante à l'initiative du séjour à BRUXELLES, souhaitait proposer le voyage à tous les élèves de 3ème mais, au vu des difficultés d'hébergement pour un si grand nombre, le séjour à BRUXELLES a finalement été proposé à trois classes (3A, 3C et 3E). Madame LALLEMENT a ainsi, après concertation avec un enseignant en espagnol, décidé de proposer un séjour à MADRID aux deux autres classes. Madame AULIER demande si les élèves de SEGPA et d'ULIS sont concernés par ces voyages. Madame LALLEMENT répond par l'affirmative. Madame KLEIN demande pourquoi les élèves ne peuvent pas choisir la destination de leur voyage. Madame LALLEMENT répond que si cela était fait, les élèves pourraient plus

privilégier un voyage par rapport à un autre. Cela aurait donc pour conséquence d'entraîner un nombre insuffisant d'élèves sur un voyage et donc son éventuelle annulation. Le vote pour le budget prévisionnel de MADRID est demandé. Ce dernier est adopté (POUR : 15 – ABSTENTION : 6)

Madame LALLEMENT présente le budget prévisionnel du séjour en PROVENCE ROMAINE. Elle en présente les dates, le programme et le coût : 425 €/ participant sur la base de 40 élèves et 4 accompagnateurs. Ce séjour se déroulera du 13 au 17 mai. De nombreuses visites seront financées via le Pass Culture ce qui permet de baisser le coût du séjour. L'utilisation de ce Pass Culture n'est pas possible pour les séjours à l'étranger. Le vote pour le budget prévisionnel en PROVENCE ROMAINE est demandé. Ce dernier est adopté (POUR : 15 – ABSTENTION : 6)

Madame MALLIER présente le projet Big Challenge. Ce concours en anglais est présenté sur la base de 150 participants. Le tarif par élève est de 4€. Madame AULIER demande pourquoi le FSE ne participe plus au financement de ce concours. M. HINTZY, président du FSE précise que ce dernier n'a plus les fonds nécessaires pour financer autant de projets et sorties que les années passées. Les recettes sont inférieures aux dépenses. Madame MARCHESSEAU demande s'il y a moins d'adhérents qu'auparavant. M. HINTZY répond que oui (65 % d'adhérents cette année contre 80 % les années précédentes) mais aussi que l'opération chocolats qui permettait de récupérer des fonds fait moins bien recette. De même, le FSE ne bénéficie plus d'une subvention de l'agglomération. Concernant l'opération chocolats, Madame MARCHESSEAU précise que les parents sont déjà sollicités par l'école primaire. Madame PERON explique que le fournisseur Jeff de Bruges est trop cher et qu'il faudrait peut-être en changer. Elle propose Kadodys ou De Marlieu. Le vote pour le budget prévisionnel de BIG CHALLENGE est demandé. Ce dernier est adopté (POUR : 16 – ABSTENTION : 5)

Madame LALLEMENT présente le budget prévisionnel du séjour sur les lieux de MEMOIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE. Ce voyage sera proposé aux futurs 3ème du 15 au 18 octobre 2024. Elle en présente les dates, le programme et le coût : 339 €/ participant sur la base de 95 élèves et 8 accompagnateurs. Ce budget, comme tous les autres, pourront être amenés à changer à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre de participants. Madame PERON remercie les organisateurs de proposer un séjour sur les lieux de mémoire, ce qu'elle trouve rare. Madame LE ROY et M. JAMOIS précisent que de tels séjours ont déjà eu lieu au collège Jean Hay, notamment à Auschwitz et Oradour-sur-Glane. Le vote pour le budget prévisionnel sur les lieux de MEMOIRE est demandé. Ce dernier est adopté (POUR : 17 – ABSTENTION : 4).

Madame AULIER explique la raison de son abstention. Elle trouve que les voyages proposés sont trop chers. Elle demande à qui les élèves doivent s'adresser pour obtenir le dossier d'aides départementales. Madame MALLIER lui répond que les familles doivent s'adresser à elle pour cela. Elle transmet ensuite les demandes au service du département concerné. Madame MALLIER spécifie qu'à la dernière commission du fonds social, 5288 € ont été attribués aux familles pour le paiement des factures de demi-pension et 1340 € pour le séjour à LA MONGIE. L'attribution du fonds social pour les voyages 2024 dépendra de l'enveloppe qui sera attribuée au Collège par le rectorat.

Départ de Madame BETFORT et de Madame TETE à 18h26

## 7. Budget 2024 (annexes 4 - 5)

Madame LALLEMENT présente le rapport de l'ordonnateur. LA DGF s'élève à 129 055 € en 2024 soit une augmentation par rapport à 2023 liée notamment à une augmentation de la DGF sur la viabilisation. En complément de cette dotation le département prend directement en charge les frais inhérents :

- aux vérifications périodiques annuelles des réseaux de gaz, des installations électriques et des équipements sportifs,
- à l'entretien des extincteurs, à leur remplacement et aux acquisitions nouvelles si besoin,
- aux contrôles réglementaires annuels et quinquennaux des ascenseurs,
- au contrôle réglementaire triennal du système de sécurité incendie,
- à la vérification de conformité des machines-outils et équipements présents dans les collèges
- à la levée des prescriptions qui découlent de l'ensemble de ces rapports,
- aux analyses bactériologiques dans les services de restauration,
- aux vêtements de travail des agents territoriaux,
- à l'abonnement et aux consommations très haut débit, à la téléphonie.

Le département participe également au paiement, à hauteur de 30%, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au paiement d'une partie des projets « Théâtre au Collège » et « Collège au cinéma », subventionne les projets « Ruches » et « Développement durable » et prend en charge 25 % des achats des produits alimentaires bio et locaux commandés via la plateforme Agrilocal 17. Enfin, le département de la Charente-Maritime, verse une subvention d'un montant de 9 000 € à la collectivité propriétaire du gymnase utilisé par le collège.

Madame LALLEMENT précise qu'il y a une baisse des effectifs (- 34 élèves) par rapport à 2023. ceci s'explique par un départ de 130 3ème pour une entrée de 112 6ème soit un delta de 18. Il y a, de plus, 8 départs en MFR et quelques départs suite à des conseils de disciplines, des déménagements et vers le collège de Pont L'Abbé d'Arnoult.

Madame LALLEMENT présente le budget. Le service AP avec les différentes dépenses générales, d'enseignement, liées à des projets et voyages. Elle présente le service VE puis ALO. Enfin, elle présente les services SRH et SBN.

Madame ARRIGNON demande pourquoi le collège n'a que 330,08 € de taxe d'apprentissage. M. PEROU répond que la SEGPA est jeune et qu'il faut la faire connaître. De plus il y a un changement depuis cette année dans la procédure de collecte de la Taxe d'apprentissage. Depuis cette année, les entreprises doivent passer par la plate-forme Soltéa pour effectuer leur versement. Cette plate-forme est peut être encore peu connue. Le versement de la taxe s'effectue dorénavant sur toute l'année. On espère ainsi que le collège bénéficie de versements complémentaires. De plus, depuis 2018 les SEGPA ne peuvent plus percevoir que 13 % de taxe.

Madame LE ROY demande s'il y a eu beaucoup de retours des mairies du secteur qui avaient été sollicitées pour les SEGPA. Madame MALLIER répond que seule la mairie du Château d'Oléron a répondu à cette demande par un versement de 100 € pour les SEGPA. Revenant sur la plateforme Soltéa, Madame PERON précise qu'il y a des problèmes avec celle-ci. Dans son établissement, il y avait une promesse de financement de 25 000 € alors qu'ils n'ont eu que 7 000 €. Madame PERON dit qu'il faut poursuivre les campagnes de collecte. Elle évoque l'entreprise Gillardeau qui avait aidé un voyage scolaire et précise qu'il faut solliciter les grosses entreprises de Charente-Maritime.

Madame ARRIGNON demande si le coût des copieurs a beaucoup réduit par rapport aux années précédentes. Madame MALLIER répond par l'affirmative. La maintenance des copieurs actuels (Toshiba) étant beaucoup moins onéreuse que celle des anciens copieurs Riso.

Il est procédé au vote du budget 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité (POUR : 19 votants)

**8. Délégation de signature donnée au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.**

Madame LALLEMENT demande aux membres du CA de lui donner une délégation pour signer les marchés à incidence financière annuelle. Cette délégation est votée à l'unanimité (POUR : 19 votants)

N'ayant pas de questions diverses, Madame LALLEMENT conclut le CA.

La séance est levée à 19h10.

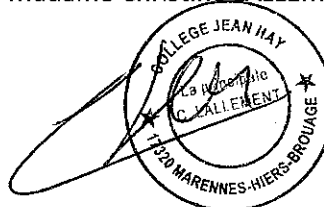
La secrétaire de séance

Madame Nathalie MALLIER



La présidente du Conseil d'Administration

Madame Christine LALLEMENT



**RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES  
TARIFS POUR L'ANNEE 2024**

*En application de la Loi n°2004-809 du 13/08/04 et de l'article R531-52 du Code de l'Education*

Nombre de service par semaine :	4	X	
Nombre total de jours de fonctionnement :	140		2024
dont	Trimestre 1 :	40	130,00 €
	Trimestre 2 :	44	143,00 €
	Trimestre 3 :	56	182,00 €
			455,00 €

**TARIFS ELEVES DU COLLEGE : demi-pensionnaires et externes**

Tarifs	Forfaits et ticket en €		
	2023	2024	Taux d'augmentation
Forfait demi-pensionnaire sur 4 jours	442,40 €	455,00 €	2,85%
Forfait demi-pensionnaire sur 5 jours			
Forfait interne sur 4 nuits			
Elève à la carte chargeable			
Elève externe du collège ou élèves extérieurs au collège	4,20 €	4,10 €	-2,38%

soit

3,25 €

le repas

**TARIFS COMMENSAUX**

Catégories :	Tarif 2023	Tarif 2024	Taux d'augmentation
Elèves des écoles primaires du secteur	3,00 €	3,25 €	8,33%
Indice inf 394, personnel non titulaire	3,20 €	3,30 €	3,12%
Indice compris entre 394 et 490	4,05 €	4,10 €	1,23%
Indice sup 490	4,60 €	4,70 €	2,17%
Hôte de passage	6,20 €	7,00 €	12,90%

**TAX DE CHARGES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT**

	2023	2024
Pour les demi-pensionnaires	18%	18%
Pour les internes	%	%
Pour les commensaux	18%	18%

## CLE DE REPARTITION CA DU 27/11/2023 - BUDGET 2024

	ALO	SRH
EAU	65%	35%
ELECTRICITE	75%	25%
GAZ	65%	35%
ORUDRES MENAGERES	30%	70%

L'ordonnateur

Christine LALLEMENT




  
**BUDGET PREVISIONNEL**

Destination : BRUXELLES

Responsable : M. JAMOIS

Date de départ : 11/03/2024

Date de retour : 15/03/2024

Classes concernées : 3ème

Accompagnateurs : 4

Nombre d'élèves : 45

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT	LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT
* Séjour tout compris	23 789,50 €	<b>Subventions :</b>	
*Avoir	2 700,00 €	* Organismes internationaux	
		* État	
		* Région	
		* Département	
		* Municipalité	
		* Autres (à détailler)	
		* Participation Établissement	1 739,59 €
		<b>Participations organismes divers</b>	
		* F. S. E.	
		<b>Participation individuelle</b>	
		Nbre d'élèves : 45	19 349,91 €
		Montant individuel : 430,00 €	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>21 089,50 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 089,50 €</b>

À Marennes le 21/11/2023

Visa du chef d'établissement,

**L'acceptation par vote de cette sortie ou voyage vaut acceptation des conditions suivantes :**

- ✓ signature des contrats et conventions liés à ce voyage ou sortie
- ✓ acceptation du principe et de la perception des divers dons effectués au bénéfice de la sortie ou du voyage
- ✓ perception de la participation des familles inscrite ci-dessus
- ✓ acceptation des conditions de remboursement détaillées ci-dessous :
  - ☛ si le coût individuel de la sortie est revu à la baisse, le trop-perçu, s'il est inférieur à 8 €, est définitivement acquis à l'établissement débiteur à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de sa notification au créancier et sans réclamation écrite et remise d'un RIB par ce dernier.
  - ☛ remboursement de tout ou partie du voyage soumis aux conditions prévues par l'assurance souscrite au moment de la réservation.



## BUDGET PREVISIONNEL

Destination : MADRID

Responsable : M. DURIEUX

Date de départ : 08/04/2024

Date de retour : 13/04/2024

Classes concernées : 3ème

Accompagnateurs : 4

Nombre d'élèves : 45

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT	LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT
*Hébergement	21 070,00 €	<b>Subventions :</b> * Organismes internationaux * État * Région * Département * Municipalité * Autres (à détailler) * Participation Établissement  <b>Participations organismes divers</b> * F. S. E.  <b>Participation individuelle</b> Nbre d'élèves : 45 Montant individuel : 430,00 €	1 720,00 €          19 350,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>21 070,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 070,00 €</b>

À Marennes le 21/11/2023

Visa du chef d'établissement,

**L'acceptation par vote de cette sortie ou voyage vaut acceptation des conditions suivantes :**

- ✓ signature des contrats et conventions liés à ce voyage ou sortie
- ✓ acceptation du principe et de la perception des divers dons effectués au bénéfice de la sortie ou du voyage
- ✓ perception de la participation des familles inscrite ci-dessus
- ✓ approbation de la contribution d'un autre service, le cas échéant
- ✓ acceptation des conditions de remboursement détaillées ci-dessous :
  - si le coût individuel de la sortie est revu à la baisse, le trop-perçu, s'il est inférieur à 8 €, est définitivement acquis à l'établissement débiteur à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de sa notification au créancier et sans réclamation écrite et remise d'un RIB par ce dernier.
  - remboursement de tout ou partie du voyage soumis aux conditions prévues par l'assurance souscrite au moment de la réservation.



## BUDGET PRÉVISIONNEL

Destination : PROVENCE ROMAINE

Responsable : Karine BAZIN

Date de départ : du 13 au 17 mai 2024

Date de retour :

Classes concernées : LATINISTES

Accompagnateurs : 4

Nombre d'élèves : 40

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT	LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT
* Séjour tout compris	18 700,00 €	<b>1/ Subventions :</b> * Organismes internationaux * État * Région * Département * Municipalité * Autres (à détailler) * Participation Établissement	1 700,00 €
		<b>2/ Participations organismes divers</b> * F. S. E. * Autres (à détailler)	
		<b>3/ Participation individuelle</b> Nbre d'élèves : 40 Montant individuel : 425,00 €	17 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>18 700,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 700,00 €</b>

À Marennes le 21/11/2023

Visa du chef d'établissement,

L'acceptation par vote de cette sortie ou voyage vaut acceptation des conditions suivantes :

- ✓ signature des contrats et conventions liés à ce voyage ou sortie
- ✓ acceptation du principe et de la perception des divers dons effectués au bénéfice de la sortie ou du voyage
- ✓ perception de la participation des familles inscrite ci-dessus
- ✓ approbation de la contribution d'un autre service, le cas échéant
- ✓ acceptation des conditions de remboursement détaillées ci-dessous :

☛ si le coût individuel de la sortie est revu à la baisse, le trop-perçu, s'il est inférieur à 8 €, est définitivement acquis à l'établissement débiteur à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de sa notification au créancier et sans réclamation écrite et remise d'un RIB par ce dernier.

☛ remboursement selon conditions générales de vente du prestataire choisi.



## BUDGET PREVISIONNEL

Responsable : Enseignants en ANGLAIS

Date : Mai 2024

Classes concernées : Tous niveaux

Nombre d'élèves : 150

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT	LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT
Coût du concours	600,00 €	<b>Subventions :</b> * Organismes internationaux * État * Région * Département * Municipalité * Autres (à détailler) * Participation Établissement  <b>Participations organismes divers</b> * F. S. E.  <b>Participation individuelle</b> Nbre d'élèves : 150 Montant individuel : 4,00 €	600,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>600,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>600,00 €</b>

À Marennes le 22/11/2023

L'acceptation par vote de ce concours vaut acceptation des conditions suivantes :

- ✓ signature des contrats et conventions liés à ce projet
- ✓ acceptation du principe et de la perception des divers dons effectués au bénéfice de la sortie ou du voyage
- ✓ perception de la participation des familles inscrite ci-dessus
- ✓ approbation de la contribution d'un autre service, le cas échéant
- ✓ acceptation des conditions de remboursement détaillées ci-dessous :
  - remboursement intégral en cas d'annulation du concours
  - aucun remboursement en cas de non participation au concours à l'initiative de l'élève.



Destination : **Mémoire de la 1ère guerre mondiale**

Responsable : **Mme LE ROY**

Date de départ : **15 octobre 2024**

Date de retour : **18 octobre 2024**

Classes concernées : **3ème**  
 Nombre d'élèves : **95**

Accompagnateurs : **8**

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT	LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT
*Séjour tout compris	33 063,00 €	<b>Subventions :</b>	
* assurance annulation	1 854,00 €	* Organismes internationaux	
		* État	
		* Région	
		* Département	
		* Municipalité	
		* Autres (à détailler)	
		* Participation Établissement	2 712,00 €
		<b>Participations organismes divers</b>	
		* F. S. E.	
		<b>Participation individuelle</b>	
		Nbre d'élèves : 95	32 205,00 €
		Montant individuel : 339,00 €	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>34 917,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>34 917,00 €</b>

À Marennes le 21/11/2023

Visa du chef d'établissement,

**L'acceptation par vote de cette sortie ou voyage vaut acceptation des conditions suivantes :**

- ✓ signature des contrats et conventions liés à ce voyage ou sortie
- ✓ acceptation du principe et de la perception des divers dons effectués au bénéfice de la sortie ou du voyage
- ✓ perception de la participation des familles inscrite ci-dessus
- ✓ approbation de la contribution d'un autre service, le cas échéant
- ✓ acceptation des conditions de remboursement détaillées ci-dessous :
  - si le coût individuel de la sortie est revu à la baisse, le trop-perçu, s'il est inférieur à 8 €, est définitivement
  - remboursement de tout ou partie du voyage soumis aux conditions prévues par l'assurance souscrite au moment de la réservation.

## AP - Activités pédagogiques

Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
<u>ENSEIGNEMENT</u>			<u>DOTATION</u>			
	CDI	2 100,00 €		DGF	DEPARTEMENT	32 033,00 €
	DISCIPLINES	5 300,00 €				
	DISPOSITIF ULIS	200,00 €				
	TAXE APPRENTISSAGE	330,08 €	<u>ENSEIGNEMENT</u>	SEGPA TAXE APPRENTISSAGE	DIVERSES ENTREPRISES	330,08 €
	SEGPA	400,00 €				
	SEGPA PATEAU AQUACOLE	5 520,00 €				
	SEGPA MER	1 500,00 €		SEGPA MER	DEPARTEMENT	1 500,00 €
	SEGPA VENTE	1 650,00 €		SEGPA VENTE	DEPARTEMENT	1 500,00 €
<u>DEPENSES GENERALES</u>	LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 900,00 €	<u>DEPENSES GENERALES</u>			
	DEGRADATIONS	100,00 €		DEGRADATION	CREANCIERS	100,00 €
	FOURNITURES ET CONSOMMABLES	3 000,00 €				
	ABONNEMENT LOGICIELS	255,00 €				
	SEGPA CARBURANT DEPLACEMENT VERS LYCEE MER	150,00 €				
	AUTRES DEPENSES PEDAGOGIQUES (RESEAU ECLORE)	609,75 €		AUTRES DEPENSES PEDAGOGIQUES (RESEAU ECLORE)	ETAT	609,75 €
	MANUELS SCO	800,00 €		MANUELS SCO	ETAT	800,00 €
	CARNETS CORRESPONDANCE	1 200,00 €		CARNETS CORRESPONDANCE	ETAT	1 200,00 €
	DROIT DE REPROGRAPHIE	942,00 €		DROIT DE REPROGRAPHIE	ETAT	942,00 €
	RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES	18,42 €		RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES	ETAT	18,42 €
	DIVERS	100,00 €				
<u>PROJETS</u>	BIG CHALLENGE	600,00 €	<u>PROJETS</u>	BIG CHALLENGE	CREANCIERS	600,00 €
3ème C	JEUNES EN LIBRAIRIE	260,00 €				

Niveau 6ème	ARMEE ROMAINE	500,00 €				
	COLLEGE AU CINEMA (0CINE)	400,00 €				
	COLLEGE AU CINEMA (2CINE)	600,00 €		COLLEGE AU CINEMA (2CINE)	DEPARTEMENT	600,00 €
	PROJET INNOVANTS	2 290,53 €		PROJET INNOVANTS	PRIX CHERCHEURS EN ACTE	2 290,53 €
	CLASSE FOOT	389,75 €		CLASSE FOOT	DISTRICT FOOT	389,75 €
5ème F	OBJETS VOLANTS	775,00 €				
	NATATION 6EME	7 466,00 €		NATATION 6EME	CIAS	5 580,00 €
	PETITS-DEJEUNERS anglais espagnols	620,00 €				
	AUTRES PROJETS	200,00 €				
6ème D	FESTIPREV	412,00 €				
	CADETS DE LA SECURITE	1 000,00 €				
3A et 3B	SLAM	2 498,00 €				
Niveau 3ème	THEATRE AU COLLEGE (0THEA)	835,00 €		THEATRE AU COLLEGE (0THEA)	FSE	800,00 €
	THEATRE AU COLLEGE (2THEA)	800,00 €		THEATRE AU COLLEGE (2THEA)	DEPARTEMENT	800,00 €
	DEVELOPPEMENT DURABLE (2CUBES)	804,00 €		DEVELOPPEMENT DURABLE (2CUBES)	DEPARTEMENT	804,00 €
	RUCHES (2RUCHES)	1 500,00 €		RUCHES (2RUCHES)	DEPARTEMENT	1 500,00 €
	MINAMI MANGA	130,00 €				
	NENUPHAR	532,00 €				
<u>VOYAGES / SORTIES</u>			<u>VOYAGES / SORTIES</u>			
	PARCOURS AVENIR	500,00 €				
Niveau 6ème	LA MONGIE	33 432,15 €		LA MONGIE	FSE	1 220,10 €
					FAMILLES	29 400,00 €
5ème A	PRIX BD ABGOULEME	660,00 €				
3A-C et E	BRUXELLES	21 089,50 €		BRUXELLES	FAMILLES	19 349,91 €
3 B et D	MADRID	21 070,00 €		MADRID	FAMILLES	19 350,00 €
Niveau 6ème	PALEOSITE	1 000,00 €		PALEOSITE	FSE	1 000,00 €

SEGPA	JE FILME LE METIERS QUI ME PLAÎT	1 250,00 €				
Latinistes	PROVENCE ROMAINE	18 700,00 €		PROVENCE ROMAINE	FAMILLES	17 000,00 €
Niveau 3ème 2024-2025	SEJOUR MÉMOIRE 1ère guerre mondiale	34 917,00 €		SEJOUR MÉMOIRE 1ère guerre mondiale	FAMILLES	32 205,00 €
	SORTIES SEGPA VISITE	500,00 €				
Niveau 5ème	TRIZAY	720,00 €		TRIZAY	FSE	720,00 €
Niveau 4ème	REVE D'ICARE	800,00 €				
<b>Total dépenses</b>		<b>183 326,18 €</b>			<b>Total recettes</b>	<b>172 642,54 €</b>

Prélèvement sur Fonds de Roulement :

**-10 683,64 €**



VE - Vie de l'élève						
Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
AIDES			AIDES			
	FONDS SOCIAL COLLEGIEN	500,00 €		FONDS SOCIAL	ETAT	1 000,00 €
	FONDS SOCIAL DES CANTINES	500,00 €				
	AIDES DEPARTEMENTALES	200,00 €		AIDES DEPARTEMENTALES	DEPARTEMENT	200,00 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 200,00 €</b>		<b>Total recettes</b>		<b>1 200,00 €</b>

## ALO - Administration et logistique

Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
<b>MAINTENANCE</b>			<b>DOTATION</b>			
	CONTRATS D'ENTRETIEN	7 395,00 €		DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT	DEPARTEMENT	97 022,00 €
	LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 800,00 €		ORDURES MENAGERES	DEPARTEMENT	315,00 €
	REPARATIONS	2 100,00 €		TVX DU PROPRIO	DEPARTEMENT	1 500,00 €
	CARBURANT / ENTRETIEN VEHICULES	1 500,00 €				
	EQUIPEMENT	700,00 €		EQUIPEMENT	DEPARTEMENT	367,87 €
	EQUIPEMENT DEPARTEMENT	367,87 €				
	OUTILLAGE	500,00 €				
	CONTRAT ET EQUIP LOGEMENT FONCTION	1 815,00 €				
<b>COMMUNICATION</b>						
	AFFRANCHISSEMENT	3 630,00 €				
	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	350,00 €				
	SMS	1 000,00 €				
<b>ADMINISTRATION</b>						
	FOURNITURES CONSOMMABLES	2 500,00 €				
	ABONNEMENTS ADMINISTRATIFS	2 600,00 €				
	REVERSEMENT AUX ETAB. MUTUALISATEURS	750,00 €				
	ASSURANCES	3 000,00 €				
	FRAIS DE DEPLACEMENT	750,00 €				
	TAXE ORDURES MENAGERES	735,00 €				
	TAXE ORDURES MENAGERES CD17	315,00 €				

<b>REVERSEMENT</b>			<b>LOCATION LOGEMENTS DE FONCTION</b>	LOYERS	LOCATAIRES	3 630,00 €
	LOYERS DES LOGEMENTS DE FONCTIONS AU CD17	3 630,00 €		CHARGES	LOCATAIRES	720,00 €
<b>HYGIENE ET ENTRETIEN</b>						
	PRODUITS DE NETTOYAGE	3 300,00 €				
	INFIRMERIE	250,00 €				
<b>DIVERS</b>						
	FRAIS DE RECEPTION	500,00 €				
	DIVERS CHARGES	100,00 €				
<b>VIABILISATION</b>						
	EAU	5 500,00 €				
	ELECTRICITE	26 000,00 €				
	GAZ	32 467,00 €				
<b>Sous-total Dépenses</b>		<b>103 554,87 €</b>	<b>Sous-total Recettes</b>			<b>103 554,87 €</b>
<b>OP-SPE</b>	AMORTISSEMENTS REELS	4 920,81 €	<b>OP-SPE</b>	AMORTISSEMENTS NEUTRALISES	777	1 299,89 €
<b>Total dépenses</b>		<b>108 475,68 €</b>		<b>Total recettes</b>		<b>104 854,76 €</b>

Ecriture comptable Amortissement

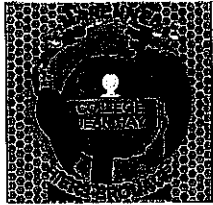
**-3 620,92 €**

## SRH - Service Restauration Hébergement

Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité		Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
<b>ALIMENTATION</b>			<b>DOTATIONS</b>			
	DENREES	56 752,37 €		BIO	DEPARTEMENT	800,00 €
	PRODUITS BIO ET LOCAUX	45 401,89 €				
	DONT BIO 20%	11 350,47 €				
<b>ENTRETIEN</b>			<b>RECETTES</b>			
	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 000,00 €		DEMI-PENSIONNAIRES	FAMILLES	179 725,00 €
	EQUIPEMENT	2 300,00 €		EXTERNES	FAMILLES	246,00 €
	ORDURES MENAGERES	1 715,00 €		COMMENSAUX	CREANCIERS	13 850,00 €
	ORDURES MENAGERES CD17	735,00 €		HOTES DE PASSAGE	CREANCIERS	497,50 €
<b>MAINTENANCE</b>				DEGRADATION	FAMILLES	400,00 €
	CONTRATS D'ENTRETIEN	5 200,00 €				
	COPIEUR	150,00 €				
	REPARATION	1 200,00 €		REPARATION 2FCSH	DEPARTEMENT	800,00 €
	REPARATION 2FCSH	800,00 €		ORDURES MENAGERES	DEPARTEMENT	735,00 €
<b>DIVERS SERVICES</b>						
	FRAIS BANCAIRES	150,00 €				
	REVERSEMENT AUX ETAB. MUTUALISATEURS	200,00 €				
	DIVERSES CHARGES	401,46 €		CAISSE DE SOLIDARITE	FAMILLES	1,46 €
	STAGEHEBERG	100,00 €				
<b>REVERSEMENT</b>						
	FCSH	2 914,78 €				
	FRPI	43 721,66 €				
<b>VIABILISATION/OM</b>						
	EAU	2 212,33 €				
	ELECTRICITE	8 750,00 €				
	GAZ	10 000,00 €				
<b>Total dépenses</b>		<b>197 054,96 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>197 054,96 €</b>	

0,00 €

<b>EN - Bourses nationales</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Domaine	Montant	Domaine	Origine du financement
BOURSES NATIONALES		BOURSES NATIONALES	
	20 000,00 €		ETAT
			20 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>20 000,00 €</b>



## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2024

Conseil d'administration du 27/11/2023



### 1. Le vote du budget – Les enjeux

Le budget est l'expression du programme d'actions de l'établissement, de sa « politique », de ses choix. Il s'appuie sur des données objectives (nombre d'élèves, qualité des élèves, superficie de l'établissement) et sur le projet d'établissement.

Il se veut complet dans la prévision et l'évaluation de ses charges et de ses recettes. Il répond aux règles de l'unité, de l'universalité, de l'annualité et de l'équilibre.

### 2. La notification de la DGF par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Au titre du fonctionnement des collèges, le département de la Charente-Maritime verse la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Cette DGF est notamment déterminée au prorata du nombre d'élèves, de la superficie et de la situation géographique de l'établissement. Au titre de l'année 2024, pour le Collège Jean Hay, la DGF s'élève à **129 055 €** contre 100 734 € en 2023. Cette hausse s'explique par la hausse de la dotation liée aux dépenses énergétiques qui est passée de 36 069 € en 2023 à 62 390 € pour 2024.

En complément de cette dotation le département prend directement en charge les frais inhérents :

- aux vérifications périodiques annuelles des réseaux de gaz, des installations électriques et des équipements sportifs,
- à l'entretien des extincteurs, à leur remplacement et aux acquisitions nouvelles si besoin,
- aux contrôles réglementaires annuels et quinquennaux des ascenseurs,
- au contrôle réglementaire triennal du système de sécurité incendie,
- à la vérification de conformité des machines-outils et équipements présents dans les collèges
- à la levée des prescriptions qui découlent de l'ensemble de ces rapports,
- aux analyses bactériologiques dans les services de restauration,
- aux vêtements de travail des agents territoriaux,
- à l'abonnement et aux consommations très haut débit,
- à la téléphonie.

Le département participe également au paiement, à hauteur de 30%, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au paiement d'une partie des projets « Théâtre au Collège » et « Collège au cinéma », subventionne les projets « Ruches » et « Développement durable » et prend en charge 25 % des achats des produits alimentaires bio et locaux commandés via la plateforme Agrilocal 17. Enfin, le département de la Charente-Maritime, verse une subvention d'un montant de 9 000 € à la collectivité propriétaire du gymnase utilisé par le collège.

**3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

Année de construction = 1969  
Année de la dernière restructuration ou extension = 2003  
Capacité d'accueil (pédagogique) = 600  
Zone d'implantation urbaine  
Populations scolaires concernées = collège

1 – rappel des surfaces

- surfaces totales des bâtiments = 6427m<sup>2</sup>
- surfaces des espaces verts = 5779 m<sup>2</sup>
- surface des aires sportives découvertes = 12 152m<sup>2</sup>
- surface de la cour de récréation = 2160 m<sup>2</sup>
- surface des logements de fonction = 325 m<sup>2</sup>

2 – effectifs et évolution

- nombre d'élèves au total = 473 dont 13 élèves d'ULIS
- nombre de divisions au total = 20 dont dispositif ULIS
- nombre d'élèves par divisions :
  - 112 élèves de 6<sup>ème</sup> répartis dans 5 divisions
  - 137 élèves de 5<sup>ème</sup> répartis dans 6 divisions
  - 108 élèves de 4<sup>ème</sup> répartis dans 5 divisions
  - 116 élèves de 3<sup>ème</sup> répartis dans 5 divisions
- évolution des effectifs par rapport à n-1 = perte de 34 élèves

Sur les 112 élèves de 6<sup>ème</sup>, 6 sont pré-orientés en SEGPA ; en 5<sup>ème</sup>, sur les 6 divisions 1 division compte 15 élèves de SEGPA, en 4<sup>ème</sup>, sur les 5 divisions 1 division compte 11 élèves de SEGPA et, en 3<sup>ème</sup>, sur les 5 divisions 1 division compte 12 élèves de SEGPA.

**4. ETAT DES EMPLOIS**

- 1- masse salariale des agents de l'état = 3 107 660.10 €
- 2- masse salariale des agents de la collectivité = 362 869.30 €
- 3- masse salariale des agents employés par l' EPLE = 137 717.36 €

**5. POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT**

Problématique	Comment accompagner les élèves dans leur parcours, personnel et scolaire, ambitieux en favorisant une ouverture sur les autres, sur la culture et sur le monde ?
---------------	--

L'établissement répond aux quatre grandes ambitions académiques :

**CONSTRUIRE**

Priorité retenue : encourager l'autonomie de l'élève par les pratiques pédagogiques.

## ACCOMPAGNER

Priorité retenue : développer l'interdisciplinarité par une mise en œuvre active du parcours éducatif.

## OUVRIR

Priorité retenue : mieux communiquer.

## FORMER

Priorité retenue : encourager et accompagner l'innovation et l'expérimentation.

## 6. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2024 se présente ainsi :

### SERVICES GENERAUX

#### **3.1 Service VE « vie de l'élève » :**

Ce service concerne principalement l'octroi du fonds social collégien par l'Etat (fonds social collégien et fonds social des cantines) et les aides départementales destinées aux familles présentant des difficultés financières. Les crédits ouverts en 2024 s'élèvent à 1 200 € (équilibre dépenses-recettes). Cette somme est une prévision permettant d'ouvrir les lignes au budget, car nous ne connaissons pas le montant qui sera alloué par l'Etat au moment de la création du budget 2023.

#### **3.2 Service AP « activités pédagogiques » :**

En dépense, le service « activités pédagogiques » regroupe quatre grands domaines : les dépenses d'ordre général, l'enseignement général, les projets et les voyages. Les codes activités, notamment pour les domaines liés à l'enseignement général, les projets et les voyages permettent de suivre plus précisément les crédits alloués à chaque groupe de discipline ou à chaque voyage.

L'ouverture de crédits globale de ce service s'élève à 183 326.18 €

Les recettes issues de la DGF, des subventions et dons (CD17, Etat, FSE, CIAS..) et de la participation des familles pour les voyages s'élèvent à 172 642.54 €

En recette, le choix a été de maintenir des noms de domaines et d'activités, bien que non obligatoire, afin d'apporter plus de lisibilité et d'assurer un meilleur suivi de l'exécution budgétaire. Le service AP est financé par la DGF à hauteur de 32 033 € (13 670 € consacré à l'enseignement, 5 405 € aux dépenses générales, 9 248 € pour les projets et 3 710 € pour les sorties obligatoires).

Les différents projets voulus par l'établissement montrent sa volonté de proposer aux élèves un large choix d'activités et ainsi de développer leur curiosité pour des disciplines artistiques et scientifiques. Il est aussi proposé 5 voyages sur l'année 2024 dont 2 à l'étranger.

En complément de la dotation globale de fonctionnement et du soutien du département de la Charente-Maritime pour les projets « Théâtre au Collège », « Ruches », « Développement durable » et « Collège au cinéma », plusieurs autres acteurs continuent à soutenir financièrement les projets et sorties mis en place au Collège Jean Hay. C'est le cas du district de football pour la classe foot, du foyer socio-éducatif, du centre intercommunal d'action social de Marennes (Natation) et de diverses entreprises via la taxe d'apprentissage. Seuls les séjours avec nuitées nécessitent la participation des familles ; l'EPLÉ prenant en charge la part accompagnateurs et prélève ainsi 10 683.64 € pour ce financement



### **3.3 Service ALO « administration et logistique » :**

La part de la DGF consacrée à ce service est de 97 022 €. Cette somme, ajoutée aux autres recettes issues du département (1 500 € pour les travaux du propriétaire, paiement à hauteur de 30 % de la redevance des ordures ménagères et reliquat de subvention de 367.87 € pour l'achat d'équipements nécessaires à l'entretien du collège) ainsi que la participation des occupants des logements de fonction pour les charges, permet d'être en équilibre budgétaire avec les dépenses (103 554.87 €). Le déséquilibre budgétaire de -3 620.92 € correspond à la différence entre amortissements réels en dépenses et aux amortissements neutralisés en recettes (OP-SPE). Cependant, nous sommes encore dans l'incertitude quant à l'augmentation des coûts de l'énergie qui, malgré l'augmentation de la dotation du département dans ce domaine et la poursuite des efforts pour diminuer les consommations, nous obligera peut-être à effectuer un prélèvement sur fond de roulement en cours d'année. Ces augmentations ont déjà entraîné de nombreux prélèvements en 2023. Ainsi, il sera indispensable d'obtenir, comme en 2023, une subvention complémentaire par la collectivité de rattachement au cours de l'année 2024 afin de ne pas mettre le collège Jean Hay en difficulté financière. Le collège Jean Hay s'est rattaché au marché des copieurs mis en place par le département de la Charente-Maritime en décembre 2022, ce qui lui permet de ne prendre en charge que leur maintenance ; les copieurs étant achetés directement par la collectivité de rattachement.

Les dépenses pour ce service concernent les frais de :

- Maintenance (copie, carburant, outillage, réparations) : 16 177.87 €
- Communication : 4 980 €
- Administration : 10 650 €
- Hygiène et entretien : 3 550 €
- Viabilisation : 63 967 €
- Frais divers (réception...) : 600 €
- Reversement lié aux loyers des logements de fonction : 3 630 €

## **SERVICES SPECIAUX**

### **3.4 Service SRH « Service restauration hébergement » :**

Le SRH reste pour l'essentiel financé par les produits reçus des demi-pensions, tickets des commensaux et autres repas vendus. Est également inscrite la prévision de recettes provenant du département sur l'achat des produits bio (800 €) et la taxe des ordures ménagères (735 €). Une caisse de solidarité (solde de 1.46 €) et des subventions éventuelles en provenance du fonds commun du service d'hébergement destinées aux réparations des appareils de cuisine (estimation de 800 €) sont également indiqués dans les recettes. Les prévisions de recettes s'élèvent au total à 197 054.96 €.

En dépenses, outre les charges réglementaires que constituent le reversement à la collectivité (FRPI et FCSH), les crédits ouverts ont été ventilés en domaines, puis déclinés en activités.

Les dépenses concernent :

- L'achat de denrées : 113 504.73 € (la moitié, soit 56 752.37 €, prévue pour les produits bio et locaux dont 11 350.47 € de produits bio)
- L'entretien (produits, matériels) : 7 750 €
- La maintenance (contrats, réparation, outillage) : 7 350 €
- Les versements au département (FCSH, FRPI) : 46 636.44 €
- Autres dépenses diverses (abonnement, frais bancaires) : 851.46 €
- Concernant la viabilisation, les dépenses en eau, gaz et électricité seront directement imputées sur le SRH et ne font plus l'objet d'une contribution entre services. Les dépenses engagées à ce poste sont de 20 962.33 €

Toutes ces dépenses nous permettent d'atteindre l'équilibre budgétaire dans ce service.

### 3.5 Service SBN « Bourses nationales » :

La prévision pour ce service est de **20 000 €** en dépenses et recettes. L'estimation se base sur les effectifs boursiers 2023/2024 : 94 élèves boursiers soit 19.88 % des effectifs totaux. Parmi eux, 50 sont boursiers taux 1, 29 sont boursiers taux 2 et 15 sont boursiers taux 3.

#### 7. OPERATIONS EN CAPITAL

Aucune opération d'investissement n'est prévue au budget 2024

#### 8. EQUILIBRE

Pour le service AP, le prélèvement sur fonds de roulement est de 10 683.64 € qui permet essentiellement de financer la part accompagnateur des voyages.

Le service ALO est en équilibre. La différence entre les amortissements de l'année N-1 et les ressources provenant des immobilisations neutralisées (financement sur fonds propres) de l'année N-1 est de - 3 620.92 €. Cette différence, figurant au résultat prévisionnel négatif, n'impacte pas la capacité d'autofinancement.

La principale,

Christine LALLEMENT

